



AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné, Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général, de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2022, soit la troisième année du rôle triennal pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, a été déposé en date du 9 septembre 2021 au bureau du secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Lanoraie.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce rôle durant les heures régulières du bureau de la Municipalité, au 57, rue Laroche, Lanoraie.

Conformément à l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de la MRC de D'Autray au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû effectuer.

Une telle demande de révision pour être recevable doit :

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC de D'Autray à l'adresse ci-dessous;
3. Être déposée au bureau de la MRC de D'Autray ou être envoyée à la MRC D'Autray à l'adresse ci-dessous par courrier recommandé;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par règlement de la MRC de D'Autray.

**MRC de D'Autray
550, rue Montcalm, Bureau 100
Berthierville (Québec) J0K 1A0**

DONNÉ à Lanoraie ce 13 septembre 2021.

Marc-André Maheu
secrétaire-trésorier
et directeur général